

**Intervention de la délégation tunisienne**  
**23<sup>ème</sup> session du Groupe de Travail de l'EPU**  
**Autriche – 9 novembre 2015**

Merci Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation autrichienne et se félicite de l'intérêt que ce pays ami accorde à l'EPU et du rôle important que joue sa Mission à Genève au sein du Conseil des Droits de l'Homme, notamment sur les questions de la justice pénale, des minorités et de la protection des journalistes.

Ma délégation a pris bonne note des mesures prises depuis le premier cycle de l'EPU, en particulier la ratification de la Convention sur les disparitions forcées et le protocole facultatif à la Convention contre la torture, ainsi que l'adoption de réformes constitutionnelles, législatives et administratives.

La Tunisie encourage l'Autriche à ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention de l'UNESCO contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

La Tunisie salue également le renforcement de la qualification pénale de l'incitation à la haine, la suppression des lois discriminatoires et les grands efforts fournis lors de la récente crise migratoire. Elle encourage l'Autriche à intensifier ses efforts visant à combattre et à prévenir les actes de violence à caractère raciste, et à inciter les responsables politiques à prendre clairement position contre la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance.

La Tunisie note en fin l'engagement de l'Autriche en faveur de l'aide publique au développement (APD), ainsi que ses efforts pour atteindre la norme internationale de 0,7 %.

Je vous remercie de votre attention.